

L'An deux mille vingt-trois, le dix-huit du mois de décembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Campagne de Caux convoqués, se sont réunis à la salle La Ficelle de GODERVILLE sous la présidence de Serge GIRARD. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le mardi 12 décembre 2023.

Étaient présents : LESAUVAGE Huguette, Maire d'ANGERVILLE-BAILLEUL, RIVOALLAN Pierre, Maire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL, LEVESQUE Jérôme, Conseiller Titulaire, d'ANNOUVILLE-VILMESNIL, LEMESLE Michel, Maire de d'AUBERVILLE-LA-RENAULT, MAESEN Lydie, Conseillère Titulaire d'AUBERVILLE-LA-RENAULT, MABIRE Pascal, Maire de BEC-DE-MORTAGNE, AUBE Annie, Conseillère Titulaire de BEC-DE-MORTAGNE, GEULIN Isabelle, Maire de BENARVILLE, FLEURY David, Maire de BORNAMBUSC, MALO Jean-Claude, Maire de BREAUDE, DHERVILLEZ Pascale, Conseillère Titulaire de BREAUDE, BLONDEL André-Pierre, Maire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DURECU Annie, Conseillère Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DUBOCAGE Kévin, Conseiller Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, BLONDEL Jacques, Conseiller Suppléant de DAUBEUF-SERVILLE, GUEROULT Claire, Maire d'ECRAINVILLE, PAUMELLE René, Conseiller Titulaire d'ECRAINVILLE, GERON Michel, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, COZIC Bernadette, Conseillère Titulaire de GODERVILLE, MOIZAN Gérard, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, VANIER Pascaline, Conseillère Titulaire de GODERVILLE, ROSE Marc, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, LAVILLE-RENET Géraldine, Conseillère Titulaire de Goderville, MALO Régis, Conseiller Suppléant de GONFREVILLE-CAILLOT, GIRARD Serge, Maire de GRAINVILLE-YMAUVILLE, DROGUET Jean-Pierre, Conseiller Titulaire de GRAINVILLE-YMAUVILLE, SOLINAS Christian, Maire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL, QUESADA Antonio, Maire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE, BRULIN Corinne, Conseillère Titulaire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE, BAYOU Anthony, Maire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE, LECARPENTIER Véronique, Conseillère Titulaire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE, BASILLE André, Maire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX, VAUCHEL Benoit, Conseiller Titulaire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX, GOUPIL Gervais, Maire de TOCQUEVILLE-LES-MURS, NIEPCERON Hervé, Maire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT, MURARI-BOZEC Marie-Claude, Conseillère Titulaire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT, SEMENT Christelle, Conseillère Suppléante de VIRVILLE

Pouvoirs de :

- M. VANDERMEERSCH Aldric, Conseiller Titulaire de BREAUDE à M. MALO Jean-Claude, Maire de BREAUDE,
- M. CARLIERE Frédéric, Maire de GODERVILLE à M. MOIZAN Gérard, Conseiller Titulaire de GODERVILLE,
- Mme LELIEVRE Linda, Conseillère Titulaire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL à M. SOLINAS Christian, Maire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL,
- M. REMOND Franck, Maire de MENTHEVILLE à M. MABIRE Pascal, Maire de BEC-DE-MORTAGNE,

Excusé :

- M. JEZEQUEL David, Maire d'HOQUETOT,

Assistaient également à la réunion : Mme MIUS Sandrine, Directrice Générale des Services, Mme ESTIVAL Audrey, Directrice Générale Adjointe Pôle Cadre de Vie, Mme GODEFROY Adeline, Administration Générale et Mme HANIN Anne-Sophie, Administration Générale.

Secrétaire de Séance : M. MALO Jean-Claude

Nombre de Membres en exercice	42
Nombre de présents	37
Quorum	21
Nombre de votants	41

Délibération n° 163/2023

OBJET : EAU ET ASSAINISSEMENT - TARIFICATION DE LA PART COMMUNAUTAIRE POUR L'ANNÉE 2024

OBJET : EAU ET ASSAINISSEMENT - TARIFICATION DE LA PART COMMUNAUTAIRE POUR L'ANNÉE 2024

Exposé des motifs valant note explicative de synthèse au sens de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de communes Campagne de Caux,

Considérant l'avis favorable de la Commission Eau et Assainissement du 29 novembre 2023,

Considérant l'avis favorable de la Commission Finance du 5 décembre 2023,

Considérant que les budgets annexes de l'eau potable, de l'assainissement collectif doivent couvrir les charges relatives au maintien en état des installations, aux amortissements des biens et aux investissements.

Considérant la délibération n°155/2019 proposant une stratégie d'harmonisation de la tarification, avec une période de lissage (2020-2027), permettant de conduire à un tarif unique au 1^{er} janvier 2027.

Considérant la délibération n°10/2022 proposant de réduire la période de lissage, afin de conduire à un tarif unique au 1^{er} janvier 2024.

Considérant les projets de sécurisation de l'alimentation de la ressource en eau du territoire, de création d'ouvrages d'assainissement, de renouvellement et d'extension de réseaux, il est proposé au Conseil Communautaire de revoir le tarif cible :

- Part proportionnelle pour l'eau potable : 1,33 € HT/m³,
- Part proportionnelle pour l'assainissement collectif : 1,52 € HT/m³,
- Redevance assainissement non collectif : 30 €/abonné.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

Par 39 voix POUR et 2 abstentions de Madame SEMENT Christelle et Monsieur REMOND Franck

- **D'APPROUVER** les tarifications des redevances proposées pour l'année 2024,
- **D'IMPUTER** les recettes correspondantes au budget Eau potable,
- **D'IMPUTER** les recettes correspondantes au budget Assainissement collectif,
- **D'IMPUTER** les recettes correspondantes au budget Assainissement non collectif

Serge GIRARD,
Président de la Communauté de
Communes Campagne de Caux

Communauté de Communes
Campagne de Caux
52 Impasse du Lin
76110 GODERVILLE